



TP technicien électromécanicien automobile

Date de début des parcours certifiants : 02/11/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 02/11/2028

Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

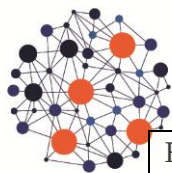
Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

Les candidats issus d'un parcours VAE doivent présenter une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes famille 2 catégorie V en amont des mises en situation.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP38295BC01 - Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles	<u>RNCP35932 - TP - Technicien électromécanicien automobile</u>	RNCP35932BC01 - Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles



RNCP38295BC02 - Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles	<u>RNCP35932 - TP - Technicien électromécanicien automobile</u>	RNCP35932BC02 - Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles
RNCP38295BC03 - Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques	<u>RNCP35932 - TP - Technicien électromécanicien automobile</u>	RNCP35932BC03 - Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques
RNCP38295BC04 - Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires	<u>RNCP35932 - TP - Technicien électromécanicien automobile</u>	RNCP35932BC04 - Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

Le TP technicien électromécanicien automobile

Le technicien électromécanicien automobile assure le diagnostic, la maintenance courante, le montage et la mise en service d'accessoires et la maintenance préventive et corrective des systèmes mécaniques, électriques, électroniques et informatiques des véhicules de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3,5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations thermiques, électriques et hybrides.

Le professionnel intervient, notamment en fonction de consignes orales ou écrites sur fiches de travaux, sous la responsabilité d'un hiérarchique auprès de qui il rend compte des interventions réalisées.

L'emploi s'exerce le plus souvent en atelier. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou un appareil, jusqu'à des positions fléchies voire allongées pour certaines interventions dans l'habitacle. Une bonne capacité d'analyse est nécessaire.

La haute technologie des véhicules à diagnostiquer et à réparer requiert une bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques pour mettre en œuvre les procédures de diagnostic et de contrôle des systèmes embarqués.

Le professionnel suit régulièrement des formations chez le constructeur, il informe le service après-vente de l'évolution des prescriptions d'intervention.

Les horaires de travail nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service. L'environnement sonore peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est fréquente. Elle nécessite des précautions de manipulation ainsi que le port d'équipements de protection individuelle en relation avec les produits utilisés.



Le référentiel est structuré en 4 blocs de compétences ([RNCP38295](#))

Vous avez la possibilité de valider un /ou des blocs de compétences selon vos besoins. [L'arrêté du 28 septembre 2023 relatif au titre professionnel de technicien électromécanicien automobile](#) présente les dispenses des domaines de compétences selon la certification détenu par le candidat.

Les quatre blocs de compétences sont les suivants :

- Bloc de compétence 1 : Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
- Bloc de compétence 2 : Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles
- Bloc de compétence 3 : Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques
- Bloc de compétence 4 : Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

Bloc de compétence 1 – Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Ce bloc concerne les opérations de maintenance courante réalisées sur les véhicules, dans le respect des préconisations du constructeur, des règles de sécurité et des exigences de qualité.

Il mobilise des compétences d'entretien périodique, de remplacement des pneumatiques, d'intervention sur les éléments du système de freinage et d'intervention sur un circuit de climatisation automobile selon l'habilitation requise.

Dans le cadre de la VAE, vous serez amené à montrer comment vous préparez une intervention d'entretien, comment vous réalisez les contrôles et remplacements nécessaires et comment vous vérifiez la conformité du véhicule après intervention.

Bloc de compétence 2 – Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

Ce bloc porte sur l'analyse des dysfonctionnements et la maintenance des organes de direction, de liaison au sol et de transmission.

Il implique de diagnostiquer un système, de remettre en état certains assemblages mécaniques endommagés et d'intervenir sur les organes concernés dans le respect des procédures techniques.

Dans votre dossier de validation, vous devrez mettre en évidence votre capacité à conduire un diagnostic, à justifier vos choix d'intervention et à contrôler la qualité du résultat obtenu.

Bloc de compétence 3 – Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques

Ce bloc concerne le diagnostic de l'état mécanique du moteur thermique et l'intervention sur ses équipements périphériques.



Il mobilise des compétences d'analyse, de contrôle, de diagnostic et de maintenance sur les systèmes associés au moteur, ainsi que des interventions sur un circuit de climatisation automobile lorsque les habilitations sont détenues.

Dans la démarche VAE, il vous sera demandé d'illustrer comment vous identifiez l'origine d'un dysfonctionnement moteur, comment vous intervenez sur les périphériques concernés et comment vous validez le bon fonctionnement de l'ensemble après intervention.

Bloc de compétence 4 – Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

Ce bloc porte sur les systèmes électriques, électroniques et informatiques embarqués, y compris les équipements de traction électrique, les équipements de confort et de sécurité, ainsi que la pose d'accessoires.

Il implique de réaliser un diagnostic, de poser, raccorder et mettre en service des accessoires, d'intervenir sur les réseaux de communication, les systèmes d'information, de signalisation, de visibilité, de conditionnement d'air, ainsi que sur certains systèmes d'ouvrants, de retenue, de protection des occupants et d'aide à la conduite.

Dans votre dossier, vous devrez montrer comment vous mobilisez vos compétences techniques sur des systèmes complexes, comment vous sécurisez vos interventions et comment vous contrôlez la conformité et le bon fonctionnement des équipements après maintenance ou réparation.

Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;



- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes.

Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

Les étapes de la VAE

La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.



L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec la certification visée. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation (soutenance orale du dossier de validation et préparation à la mise en situation)

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.



Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.





Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail

Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire : 80€ TTC

Le montant des frais de jury sera demandé au certificateur (DDETS) avant le démarrage de l'accompagnement. Les frais de jury sont finançables via le CPF ou les OPCO.

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours



Accompagnateur VAE

Julien Cassagnes, formateur, technicien automobile de profession, formé à l'accompagnement VAE (mai 2026)

Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO seront également possibles (*le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi et enregistré sur EDOF*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

Le titre professionnel « Technicien électromécanicien automobile » permet d'accéder à des emplois de technicien électromécanicien automobile, mécanicien de maintenance automobile, électromécanicien automobile, électricien automobile ou technicien après-vente dans les concessions, réseaux constructeurs, garages spécialisés, centres auto ou ateliers de maintenance. Compte tenu de son niveau 4 et de sa dominante diagnostic/électronique, il peut aussi constituer une étape vers des fonctions plus expertes après expérience, comme technicien confirmé en mécanique automobile ou conseiller technique/référent technique.



Des poursuites de formation peuvent également être envisagées, notamment vers le **TFP Mécanicien automobile**, le **bac professionnel Maintenance des véhicules**, voire certaines formations de niveau 5 selon le parcours du candidat et son projet professionnel.

Les spécialisations liées aux véhicules électriques et hybrides, au diagnostic avancé et aux systèmes embarqués constituent également des perspectives cohérentes d'évolution dans le secteur.

Les statistiques RNCP 2021 indiquent un taux d'insertion globale dans l'emploi à 6 mois de 64 % et un taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans de 76 %, sur un effectif de 309 certifiés (dont 3 par la VAE). Les données InserJeunes 2024 montrent par ailleurs qu'en apprentissage, 77 % des sortants sont en emploi 6 mois après la fin de la formation, 3 % en formation et 20 % dans d'autres situations (recherche d'emploi, à l'étranger, indépendant, etc.).